



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 133/2023  
SÉANCE N° 6 DU 10 JUILLET 2023

### CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ID ENVIRONNEMENT LABELLISÉE CENTRE PERMANENT D'INITIATIVE À L'ENVIRONNEMENT BAS MAINE (CPIE) DANS LE CADRE DE PROJET TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE (TEN) DE LAVAL AGGLOMÉRATION

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 4 juillet 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### **Étaient présents**

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle (à partir de 17 h 19), Nicole Bouillon, Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray (à partir de 17 h 19), Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir de 17 h 16), Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 17 h 11), Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 20), François Berrou (à partir de 17 h 14), vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard (à partir de 17 h 20), Isabelle Eymon, Olivier Barré (à partir de 17 h 16), Bruno Fléchard, Marcel Blanchet (à partir de 17 h 08), Patrice Morin et David Cardoso, membres du bureau.

#### **Étaient absents ou excusés**

Gwénaél Poisson, Fabien Robin, vice-présidents, Julien Brocaïl, membre du bureau.

#### **Étaient représentés**

Bruno Bertier a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Antoine Caplan a donné pouvoir à François Berrou

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 13 juillet 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2023

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ID ENVIRONNEMENT LABELLISÉE CENTRE PERMANENT D'INITIATIVE À L'ENVIRONNEMENT BAS MAINE (CPIE) DANS LE CADRE DE PROJET TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE (TEN) DE LAVAL AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Marcel Blanchet

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que dans le cadre de l'élaboration du Territoire Engagé pour la Nature (TEN), Laval Agglomération souhaite proposer des temps de co-construction avec les acteurs locaux et la société civile,

Qu'une association locale compétente, pour l'accompagner dans ces animations facilitera l'ancrage territorial du projet,

Qu'une convention est nécessaire pour définir les modalités de partenariat entre l'association Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement Bas Maine (CPIE) et Laval Agglomération,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

Après avis favorable de la commission environnement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La convention de partenariat entre Laval Agglomération et l'association CPIE Bas Maine pour l'élaboration du TEN est approuvée.

Article 2

La participation financière de Laval Agglomération est de 10 000 € TTC et cette somme est inscrite au budget 2023.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet, ainsi que ses éventuels avenants.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230710-S06-BC-133-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2023

Mise en ligne : 18-07-23